



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES

### BUDGET MUNICIPAL 2019

#### RECETTES

Taxes	685 447.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	630.00 \$
Transferts et autres recettes	221 380.00 \$
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>907 457.00 \$</b>

#### DÉPENSES

Administration générale	250 726.00 \$
Sécurité publique	83 933.00 \$
Transports	203 138.00 \$
Hygiène du milieu	116 329.00 \$
Santé et bien être	260.00 \$
Urbanisme et dév. Économique	23 562.00 \$
Loisirs, culture et embellissement	9 520.00 \$
Frais de financement & remboursement dette	145 937.00 \$
Immobilisation	71 752.00 \$
Fond réservé	2 300.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>907 457.00 \$</b>

#### **TAUX DE TAXES FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2019**

Taxes foncières	0.90 \$ du 100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec (taux estimé)	0.08 \$ du 100\$ d'évaluation
Matières résiduelles résidences	262.00 \$
Matières résiduelles chalets	143.00 \$
Matières résiduelles commerces	297.00 \$
Service de vidange fosse septique résidence	169.69 \$
Service de vidange fosse septique chalet	84.85 \$
Service réseau Aqueduc	124.00 \$
Service réseau Égout &, Eaux usées	161.00 \$
Dette eau potable à taux fixe par compte de taxes	109.72 \$
Dette eau usée à taux fixe par compte de taxe	105.47 \$
Dette incendie à taux fixe par compte de taxe	20.01 \$

- La taxe foncière est passée de 0.885/100 à 0.90/100
- La taxe pour la Sûreté du Québec est passée de .085/100 à 0.08 (estimé) et est établie en fonction du coût de la facture à payer (le taux sera ajusté en fonction du coût réel)
- Les taxes pour les matières résiduelles (ordures et recyclages) ont augmentés de 8% et cela est principalement dû à l'augmentation du coût du contrat de cueillette des ordures qui a été renouvelé
- La taxe de service pour la gestion et la vidange de fosse septique est passée de 139,00\$ à 169,69\$ pour les résidences et de 69.50\$ à 84.85\$ pour les chalets, dû au coût de la facture payable à la MRC. L'augmentation est en partie attribuable à l'augmentation du coût du contrat pour le transport des boues (Cette taxe donne droit à une vidange aux 2 ans pour les résidences et 1 aux 4 ans pour les chalets)
- La taxe service réseau eau potable et égout-eau usées est calculée par rapport aux coûts engendrés pour ce service.
- La dette eau potable et eaux usées sont établies en fonction du montant à remettre sur l'emprunt.
- La dette incendie est établie en fonction du montant à remettre sur l'emprunt pour le camion autopompe incendie.

#### **SIMULATION DE COMPTE DE TAXES**

SECTEUR URBAIN	2019	2018
ÉVALUATION	100000	100000
FONCIÈRE	900.00	885.00
S.Q.	80.00	85.00
SERVICE RÉSEAU	285.00	278.00
MAT.RÉSIDUELLES	262.00	242.00
DETTE EAU POTABLE	109.72	113.13
DETTE EAU USÉE	105.47	105.30
DETTE INCENDIE	20.01	20.06
<b>TOTAL</b>	<b>1762.20</b>	<b>1728.49</b>

augmentation du compte de taxes de 33,72 \$ pour une évaluation de 100 000

SECTEUR RURAL	2019	2018
ÉVALUATION	100000	100000
FONCIÈRE	900.00	885.00
S.Q.	80.00	85.00
SERV. VIDANGE FOSSE SEPTIQUE	169.69	139.00
MAT.RÉSIDUELLES	262.00	242.00
DETTE INCENDIE	20.01	20.06
<b>TOTAL</b>	<b>1431.70</b>	<b>1371.06</b>

augmentation du compte de taxes 60.64\$ pour une évaluation de 100 000